

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-283

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT (Nord),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18, qui donne délégation à un conseiller municipal,

Vu la demande la demande formulée par les intéressés sollicitant la célébration de leur mariage par Monsieur RICHARD Nicolas, Conseiller municipal

Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage du 24 Décembre 2022

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Monsieur RICHARD Nicolas, élu conseiller municipal le 17^{ème} dans l'ordre du tableau, est délégué pour célébrer à titre exceptionnel le mariage de Monsieur Alexandre FUST-JOJOT et Madame Marion RICHARD

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera :

- Remis à l'intéressé,
- Annexé aux registres de l'Etat Civil de la Commune de WORMHOUT,
- Transmis à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de DUNKERQUE

Fait à WORMHOUT, le 12/12/2022

Le Maire,



Frédéric DEVOS